

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance extraordinaire du quatorzième jour de décembre 2015,

**A adopté le règlement suivant :**

### Règlement no 2015-301

**Intitulé : RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

**Que ce règlement entre en vigueur.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

### **2016**

**Taux de taxe foncière de 0,84\$ du 100\$ d'évaluation.**

**Ordures : 140\$ par unité de logement**

**Collecte sélective : 25\$ par unité de logement, 75\$ par commerce**

**Incendie : 18\$ par unité de logement**

**Vidange fosse : 85\$ par fosse**

**Coût d'exploitation égout : 278\$ par unité de logement**

**DONNÉ à Saint-Claude, ce dix-septième jour de décembre deux mil quinze.**

Signé : \_\_\_\_\_  
Directrice générale

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, France Lavertu, directrice secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau et Caisse des Sources

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mil quinze.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale